

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la Commission n° 38

chargée de l'examen du postulat de Mme Séverine Graff et crts « Valoriser Lausanne en capitale du cinéma »

Présidente

Mme	Eliane	AUBERT	PLR
-----	--------	--------	-----

Membres présents

Mme	Séverine	GRAF	SOC
Mme	Françoise	PIRON	PLR
Mme	Astrid	LAVANDEROS BERRIOS	SOC
Mme	Derya	CELIK	SOC
M	Sebastien	KESSLER	SOC
M.	Oleg	GAFNER	VERTS
Mme	Sima	DAKKUS	VERTS
Mme	Romaine	BENVENUTI	VERTS
Mme	Isabelle	BONILLO	EAG
Mme	Josée Christine	LAVANCHY	UDC

Membres excusés

M.	Mathieu	CARREL	PLR
Mme	Virginie	CAVALLI	PVL

Représentants de la Municipalité

M.	Michael KINZER	Chef de la Culture
Mme	Nadine MAYORAZ	Notes de séance

Lieu : Salle des commissions de l'Hôtel de Ville

Date : 6 mai 2022

Début et fin de la séance : 10h – 10h45

Présentation du postulat.

Le postulat est né du constat que la postulante a pu faire en tant qu'enseignante en histoire du cinéma à l'Université de Lausanne. Pour étayer son propos, elle cite la Cinémathèque suisse comme institution d'importance internationale, la section d'histoire esthétique du cinéma de l'Université de Lausanne, les formations en cinéma proposées à l'ECAL, ainsi que les nombreux festivals, tels que les Rencontres 7^e Art Lausanne, le LUFF ou encore Cinémas d'Afrique. Paradoxalement, elle a le sentiment que la population lausannoise n'est pas assez consciente du trésor sur lequel elle est assise, qu'il manque peut-être un lien entre les différentes institutions et événements, d'une part, et une meilleure valorisation, d'autre part. Selon son postulat, elle estime que l'ouverture prochaine de la Maison du cinéma, sur le site de l'actuel Capitole, est une occasion rêvée pour pallier à ces manques.

Ce postulat vise également le public jeune avec la proposition d'une offre ciblée et dédiée. La postulante relève que des efforts importants ont été réalisés en termes de médiation culturelle ces 20 dernières années pour les arts vivants et les musées mais peu pour le cinéma.

Concernant la salle du Cinématographe, elle postule son maintien pour le 7^e Art mais aussi pour un usage professionnel et son ouverture à la location pour un public académique. L'importance de cette salle réside notamment dans le fait qu'elle dispose de l'un des rares projecteurs 35 mm encore en activité, richesse pour le futur qu'il conviendrait d'exploiter. Enfin, une troisième piste consisterait à proposer des actions de promotion touristique, par la mise en place d'un label ou d'une offre combinée avec les nuitées hôtelières par exemple.

Discussion

La Municipalité partage avec la postulante le constat de la force de la Ville en matière de cinéma. Sur la question de la médiation et du jeune public, cela fait partie des missions de la Cinémathèque suisse et cela figure dans la convention de subventionnement tripartite avec le Canton de Vaud qui devrait être signée d'ici l'été.

La Cinémathèque a moins été impactée que d'autres durant la crise du COVID-19 grâce à la fidélité de son public. Le subventionnement au cinéma permet notamment de garantir la diversité de l'offre, ainsi que sa complémentarité avec la programmation de blockbusters assurée par des exploitants privés.

Plusieurs éléments présents dans le postulat ont été évoqués dans le cadre du préavis des travaux, et notamment le devenir du Cinématographe. Le seul lieu qui sera abandonné par la Cinémathèque est la salle Paderewski, ce qui permettra de libérer la salle pour les nombreuses demandes d'utilisation. Concernant la communication culturelle qui doit être réfléchiée en termes touristiques, elle évoque à ce sujet les intentions fédératrices en cours (kiosque culturel, par exemple). Cependant, Lausanne, récemment distinguée comme meilleure ville culturelle émergente au monde, est reconnue dans divers domaines, ce qui rend difficile la mise en place d'un label : afficher Lausanne comme ville du cinéma serait mettre en sourdine les arts de la scène, la musique ou encore les arts visuels, ce qui est délicat par exemple à l'aube de l'ouverture de Plateforme 10.

La discussion se poursuit avec la question de la légitimité d'un tel label, par exemple en regard des festivals de Locarno ou de Soleure.

D'autre part, il est important de rendre accessible la Maison du cinéma aux personnes en situation de handicap, aux personnes à mobilité réduite autant qu'aux personnes malentendantes.

La Cinémathèque se met au service de la scène culturelle, elle offre ses espaces et ses services aux festivals partenaires, en termes de programmation, de mise en réseau, de recherche de copies, de communication.

Se aussi pose la question de ce qui sera prévu dans la Maison du cinéma en soutien des comédiens qui font des tournages qui ne permettent pas d'être correctement rémunérés. La culture repose en grande partie, en dépit des moyens financiers d'une ville telle que Lausanne, sur le fait que les artistes acceptent d'être au chômage une grande partie de leur vie professionnelle.

Selon la Municipalité, la mixité d'usages concerne d'une part l'utilisation professionnelle, associative, scolaire, pédagogique et d'autre part, la programmation publique. Cette dernière partie ne reviendrait pas à la Cinémathèque pour justement garantir cette pluralité des visions et des projets. Elle cite à ce titre le Zinéma, le Cinéma Oblo et le Bellevaux. La future programmation publique du Cinématographe s'inscrira en bonne complémentarité avec ces salles, ainsi qu'avec les deux qui seront gérées par la Cinémathèque au Capitole, qui mettront entre autres à l'honneur la production suisse. La question de la structuration demeure ouverte en raison des trois éléments qu'il conviendra de faire cohabiter : les besoins professionnels, la partie plus associative et pédagogique ainsi que la programmation publique.

Une commissaire distingue les aspects pédagogique et académique et elle juge important que le Cinématographe intègre ces deux éléments, à l'inverse de la Cinémathèque qui conserve le rôle de lieu d'archives pour faire connaître et mettre à disposition les œuvres plus anciennes.

A la fin de la discussion, il est constaté que de nombreux points exprimés dans le postulat vont se réaliser dans le cadre du projet de la maison du Cinéma. Cependant un bémol est mis sur la question de revendiquer le titre de capitale du cinéma au détriment des autres disciplines artistiques. Il est souhaité que ce postulat permette d'obtenir des réponses rapides, avant la mise en service du Capitole en 2023.

Un vœu est adopté à l'unanimité par l'ensemble des commissaires :

La Commission émet le vœu que les aménagements et l'ensemble de l'offre futurs permettent une pleine et entière participation des personnes en situation de handicap dans la logique d'inclusion.

Conclusions de la commission

Le renvoi du postulat à la Municipalité est adopté à l'unanimité des membres présents.